

RAPPORT ANNUEL
2025



2025,

De moins en moins de ressources disponibles en minerais, carburant, énergie, matériaux, de plus en plus de déchets à traiter dans un monde qui se réchauffe et dont le climat nous réservera de plus en plus fréquemment des épisodes extrêmes, sécheresses, inondations, le tout au sein d'une biodiversité qui s'effondre. Voici le constat établi et partagé par les scientifiques. Voici le contexte dans lequel tous nous devons réaliser nos missions.

Loin de baisser les bras devant ce tableau peu réjouissant, le SICTOM a décidé d'orienter résolument ses actions dans le sens suivant :

- Anticiper les enjeux et risques systémiques actuels et futurs en menant le projet « **SICTOM 2035** ». Le travail a commencé en 2025 et se poursuivra en 2026, accompagné par le bureau d'étude « Goodwill Management » spécialisé dans ce domaine. L'objectif est d'imaginer les transformations nécessaires de la gestion des déchets à l'horizon 2035, en mode normal comme en mode « dégradé ».
- Limiter notre impact sur la biodiversité et le climat en commençant par effectuer le calcul de notre empreinte d'émission de gaz à effet de serre, puis en choisissant des modes opératoires et des technologies moins consommateurs d'énergie et de ressources.
- Développer la **C**oopération et la **S**olidarité avec nos partenaires, entre collectivités territoriales, entre nos agents, pour devenir plus compétents collectivement et maintenir notre service public de qualité. Nous nous sommes ralliés avec joie au travail dynamique mené par le Cluster Jura et AlonsZI, notamment sur le projet de matériauthèque, en coopération avec le Groupe Demain.
- **A**pprendre à coopérer, car construire un réseau avec des partenaires nécessite d'apprendre à écouter et à comprendre les besoins et contraintes des autres, nécessite de savoir exprimer ses besoins efficacement. C'est peut-être un des plus grands enjeux de notre temps, emmurés que nous sommes dans nos peurs de la différence, dans notre « entre soi » protecteur mais limitant.

2025 a aussi été l'année de la mise en place de la collecte des **B**iodéchets au centre-ville de Lons le Saunier en plein cœur de l'été. Cette pratique est venue offrir une solution aux Lédoniens complémentaire de celle du compostage individuel, impossible dans l'habitat dense urbain, et au compostage collectif, limité en termes de capacité. En quelques mois, nous sommes passés de 240 kg de biodéchets collectés à 3,6 tonnes par semaine, preuve s'il en fallait que les Jurassiens sont compétents pour faire évoluer leurs pratiques !

La Présidente du SICTOM

Valérie OVISTE BRENOT

PRESENTATION

Le SICTOM, Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères, est un syndicat mixte, exploité en régie auquel adhèrent les collectivités territoriales suivantes :

ECLA, Communautés de communes Bresse Haute Seille, Porte du Jura, Terre d'Emeraude Communauté, Arbois Poligny Salins Cœur du JURA, Champagnole Nozeroy Jura. Ce groupement de collectivités territoriales exerce, en lieu et place de ses collectivités adhérentes, la gestion des déchets.



Le SICTOM de la zone de LONS LE SAUNIER est né en juin 1982. Il comptait alors 49 communes, soit 39 416 habitants. Aujourd'hui, suite aux fusions de communes, il en regroupe 167 soit 80 978 habitants.

Au quotidien, le SICTOM :

- Réalise la collecte des ordures ménagères (bacs gris et bleus/jaunes, conteneurs semi enterrés gris et bleus/jaunes)
- Assure le traitement des déchets par son adhésion au SYDOM
- Gère 11 déchetteries réparties sur son territoire
- Sensibilise la population au geste du tri,
- Sensibilise les usagers au compostage individuel en subventionnant l'achat des composteurs
- Installe et effectue la gestion des composteurs collectifs avec les référents
- Promeut le réemploi du matériel et des matériaux
- Assure la distribution et l'entretien des bacs gris et bleus/jaunes attribués à chaque foyer ou immeuble collectif
- Gère l'installation et l'entretien de 258 colonnes à verre
- Entretien et répare son parc de véhicules grâce à son service Mécanique

Les 75 agents du SICTOM travaillent au sein de 6 pôles (Mécanique, Maintenance, Collecte, Déchetteries, Prévention/Tri et Administration Générale) et sont répartis comme suit :



LA COLLECTE

Hormis dans quelques quartiers de Lons Le Saunier et de Saint-Amour, équipés en conteneurs semi-enterrés, la plupart des foyers dispose de deux bacs : **un bac gris** pour les déchets souillés mis dans des sacs fermés (poussières, restes de repas non compostables, déchets d'hygiène, etc.) et **un bac bleu/jaune** pour les déchets recyclables et déposés en vrac (boîtes de conserve, bouteilles et films plastiques, papiers, briques de lait, etc.). La contenance des bacs octroyés (120 ou 240 litres) est déterminée par le SICTOM en fonction de la taille du foyer. La fréquence de collecte des bacs ordures ménagères et déchets recyclables est toutes les deux semaines sur l'ensemble du territoire sauf sur Lons Le Saunier (collecte des bacs gris et bleus/jaunes toutes les semaines) et Montmorot (collecte des bacs gris toutes les deux semaines et des bacs bleus/jaunes toutes les semaines).

La collecte en quelques chiffres....

- **13 ou 15 tournées** par jour : 9 ou 10 le matin (5h-12h), 4 ou 5 l'après-midi (12h-19h) selon les semaines paires et impaires.
- **354 676 kilomètres** parcourus en 2025
- **77 732** habitants desservis en porte à porte et **3246** desservis par les conteneurs semi-enterrés.
- **63 698** habitants concernés par la collecte incitative (collecte bimensuelle des ordures ménagères) depuis le 24 janvier 2022

Une fois les collectes terminées, les camions du SICTOM se rendent au **Centre Départemental de Traitement des Ordures Ménagères (CDTOM)** géré par le SYDOM, dans la zone industrielle de Lons le Saunier. Les déchets des bacs gris sont alors déposés dans une fosse afin d'y être incinérés, tandis que les déchets des bacs bleus/jaunes sont triés avant de suivre différentes filières de recyclage.

Performances SICTOM et nationales

Comparaison du poids de déchets collecté :

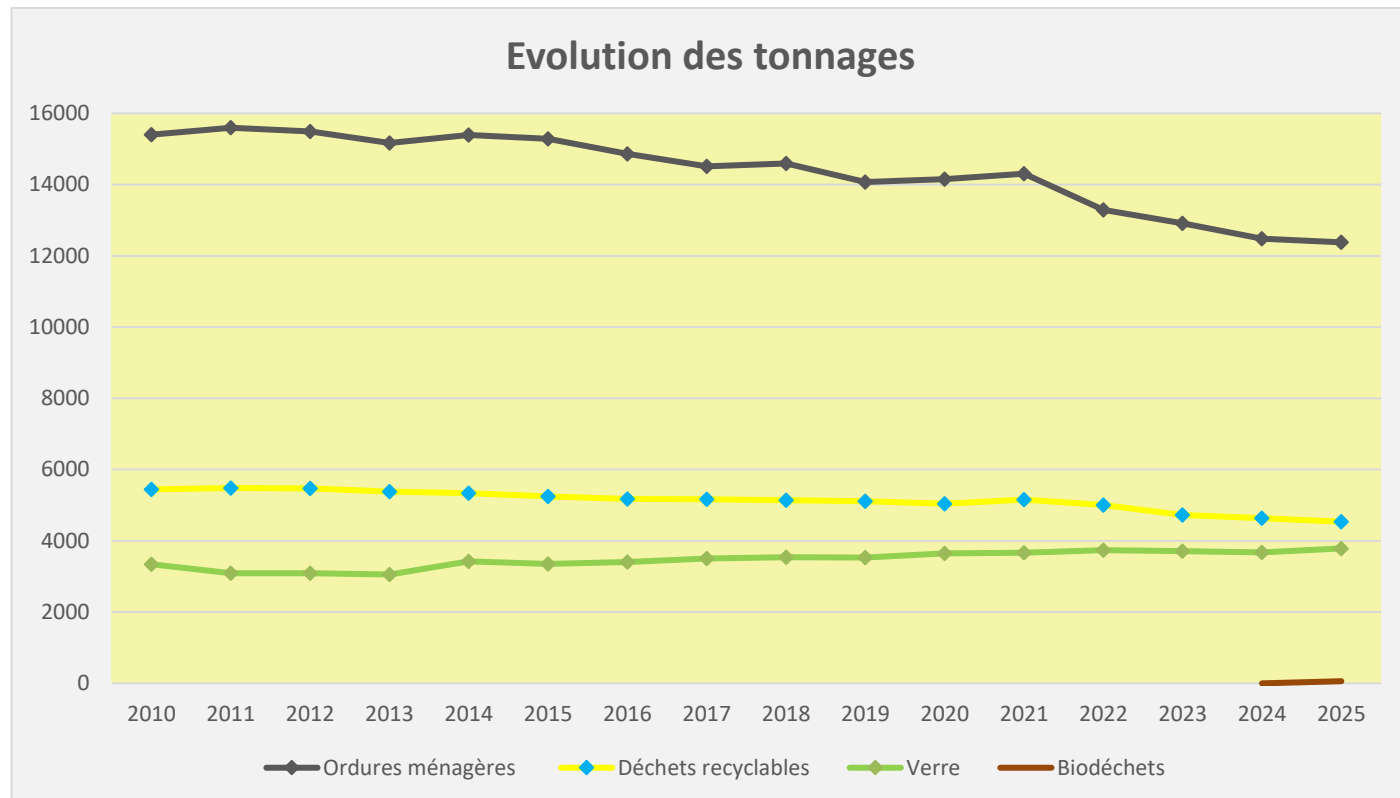
	En kg/habitant/an	
	SICTOM Zone de Lons le Saunier 2025	Référence nationale 2023
Ordures ménagères	152,88 kg	246 kg
Déchets recyclables	56,03 kg	53 kg
Verre	46,76 kg	34 kg
Déchetteries	271,53 kg	244 kg

<https://www.ordeec.org/indicateurs/dechets-menagers-et-assimiles-dma/evolutions>

Evolution des tonnages

Le développement du compostage individuel depuis plus de 15 ans, la modification des fréquences de collecte en 2015 et 2022, ainsi que la mise en place de la collecte des biodéchets en 2025 ont contribué à la baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles.

(en tonnes/an)	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ordures ménagères	14153	14308	13289	12912	12479	12380,3
Déchets recyclables	5041	5157	5005	4730	4639	4537,9
Verre	3646	3665	3737	3707	3675	3787
Biodéchets						26,76



2025, mise en place de la collecte des biodéchets au centre-ville de Lons le Saunier, une solution complémentaire au compostage individuel et collectif

Le succès du compostage collectif dépasse nos espérances ainsi que la capacité des composteurs en périphérie du cœur de ville de Lons le Saunier. Ce périmètre dense et urbanisé ne permet pas de multiplier les composteurs et c'est une solution alternative qui a été proposée aux habitants. Depuis le 11 juillet 2025, les habitants du centre-ville de Lons le Saunier peuvent utiliser des bornes d'apports volontaires pour leurs biodéchets.

Pour accompagner le lancement de cette nouvelle collecte, le service prévention a tenu des stands sur les places de Lons le Saunier ou lors d'événements et des bioseaux ont été distribués, ou mis à disposition dans les commerces alimentaires du centre-ville.



Les professionnels de la restauration, également concernés, sont progressivement équipés de bacs biodéchets à couvercle blanc pour trier les déchets de préparation et les restes de repas.

54 professionnels ont été rencontrés en 2025 par les agents du SICTOM, afin d'expliquer cette collecte et mesurer les besoins de chacun.

26.76 tonnes ont été collectées en 2025 avant d'être transportées au SICTOM de Dole pour y être compostées. Le tri des biodéchets devant être fortement déployé chez les professionnels en 2026, le tonnage collecté sera beaucoup plus important.

Les analyses ont validé la qualité du compost qui pourra être utilisé comme amendement organique pour tout type de production (maraichage, céréales...). Le compost est utilisé par les agriculteurs possédant des parcelles à proximité immédiate de la plateforme.

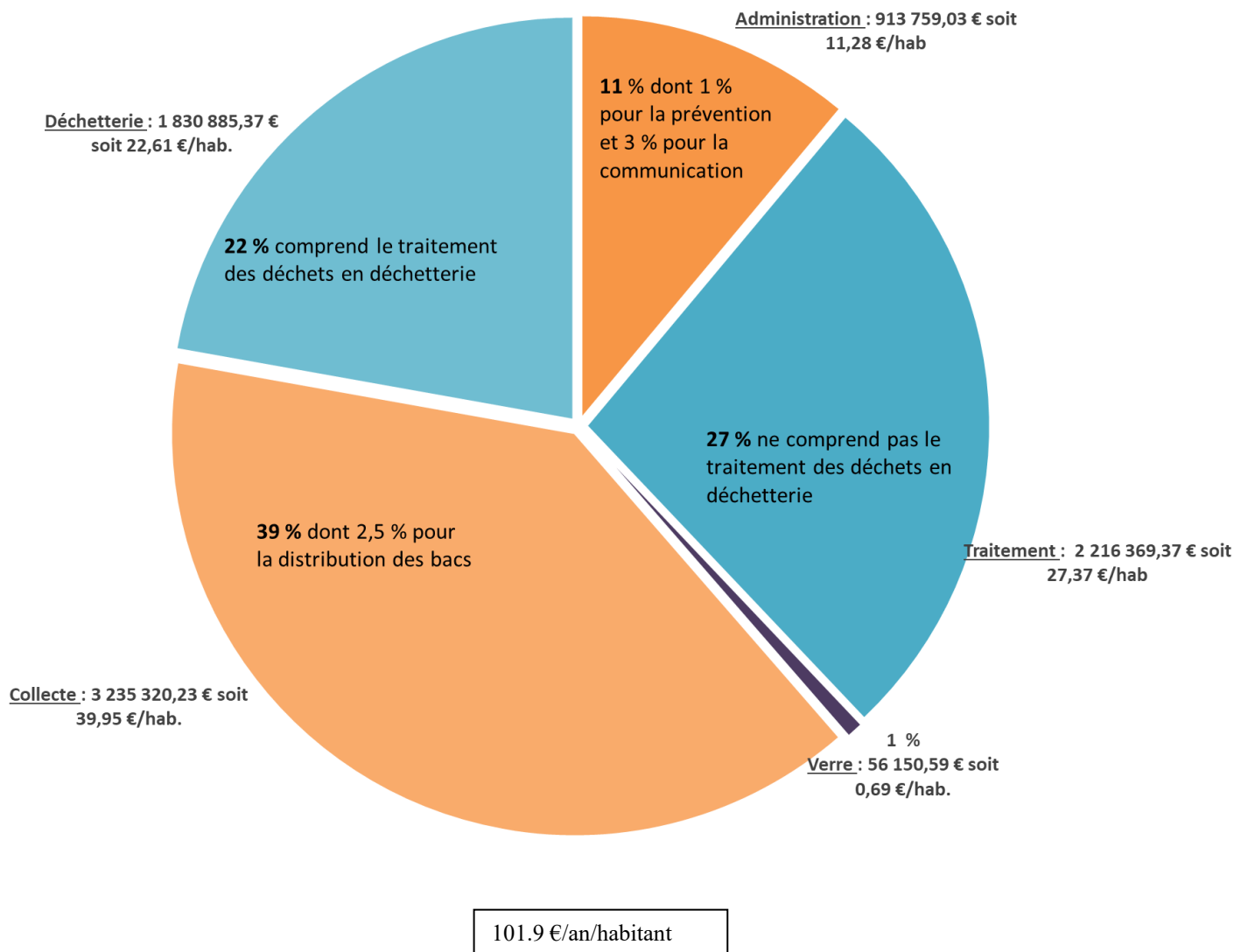


Vidage des biodéchets sur la plateforme de Brevans



Compost mur, prêt à l'usage

COÛT DES SERVICES



En 2025, **80 978 habitants**

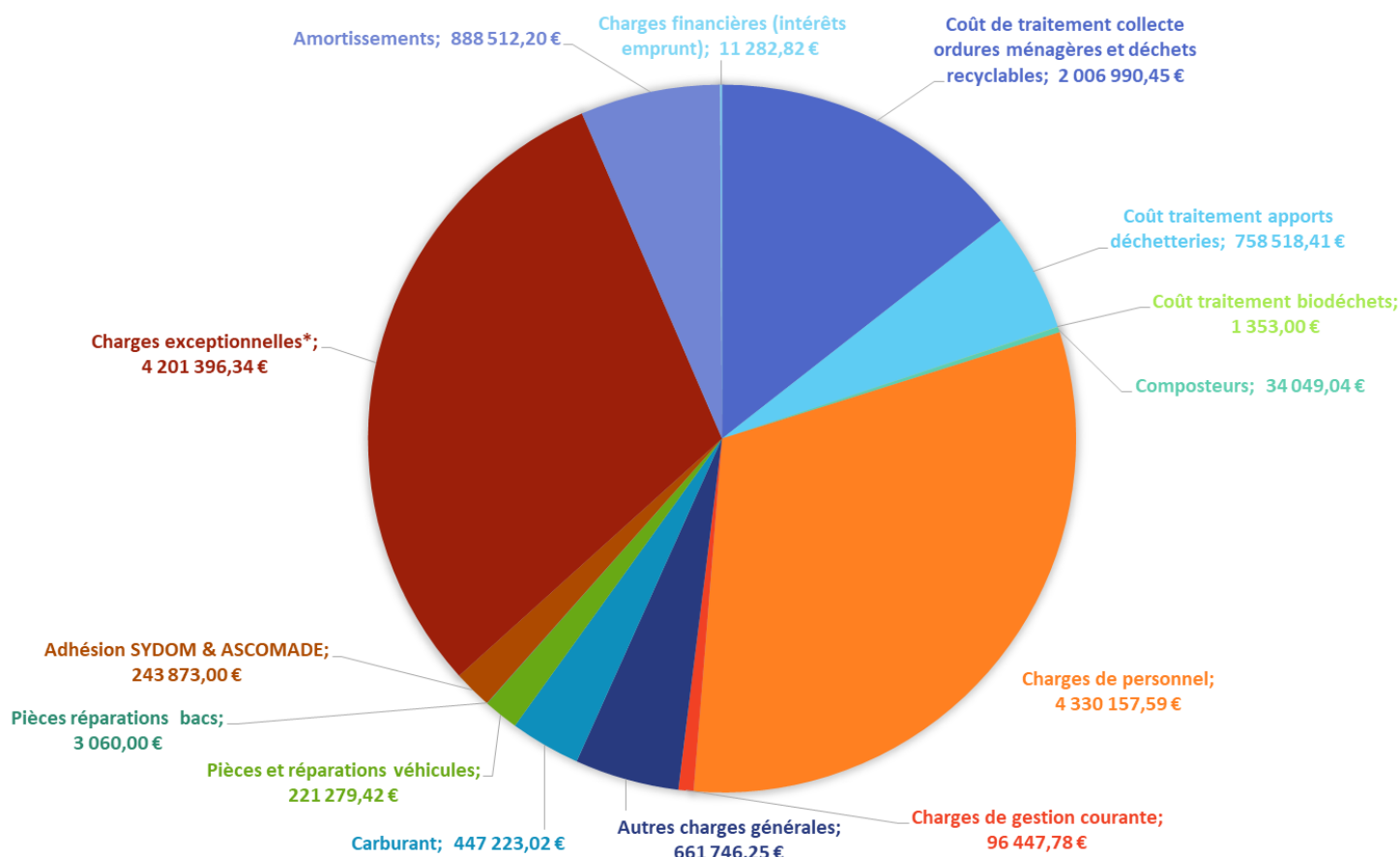
Le principe de facturation au SICTOM repose sur le modèle suivant : Le SICTOM facture une **contribution** à ses adhérents (communautés de communes et ECLA) calculée en fonction du nombre et des caractéristiques des foyers et du nombre de bacs distribués aux professionnels. Chaque adhérent choisit de financer sa contribution soit par la taxe, soit par la redevance.

Sur le territoire desservi par le SICTOM, cohabitent deux sources de financement :

- la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** à laquelle sont soumis les habitants d'ECLA : Ce montant est un pourcentage de la taxe sur le foncier bâti et dépend notamment de la taille de l'habitation.
- la **Redevance des Ordures Ménagères (REOM)** qui s'impose aux habitants des autres communautés de communes dont le montant est fixé en fonction de la prestation fournie, du type de résidence (principale/secondaire) et du nombre de personnes au foyer. Le SICTOM facture la TEOM aux usagers pour le compte de ses adhérents par prestation de service facturée 1€ par facture en 2026.

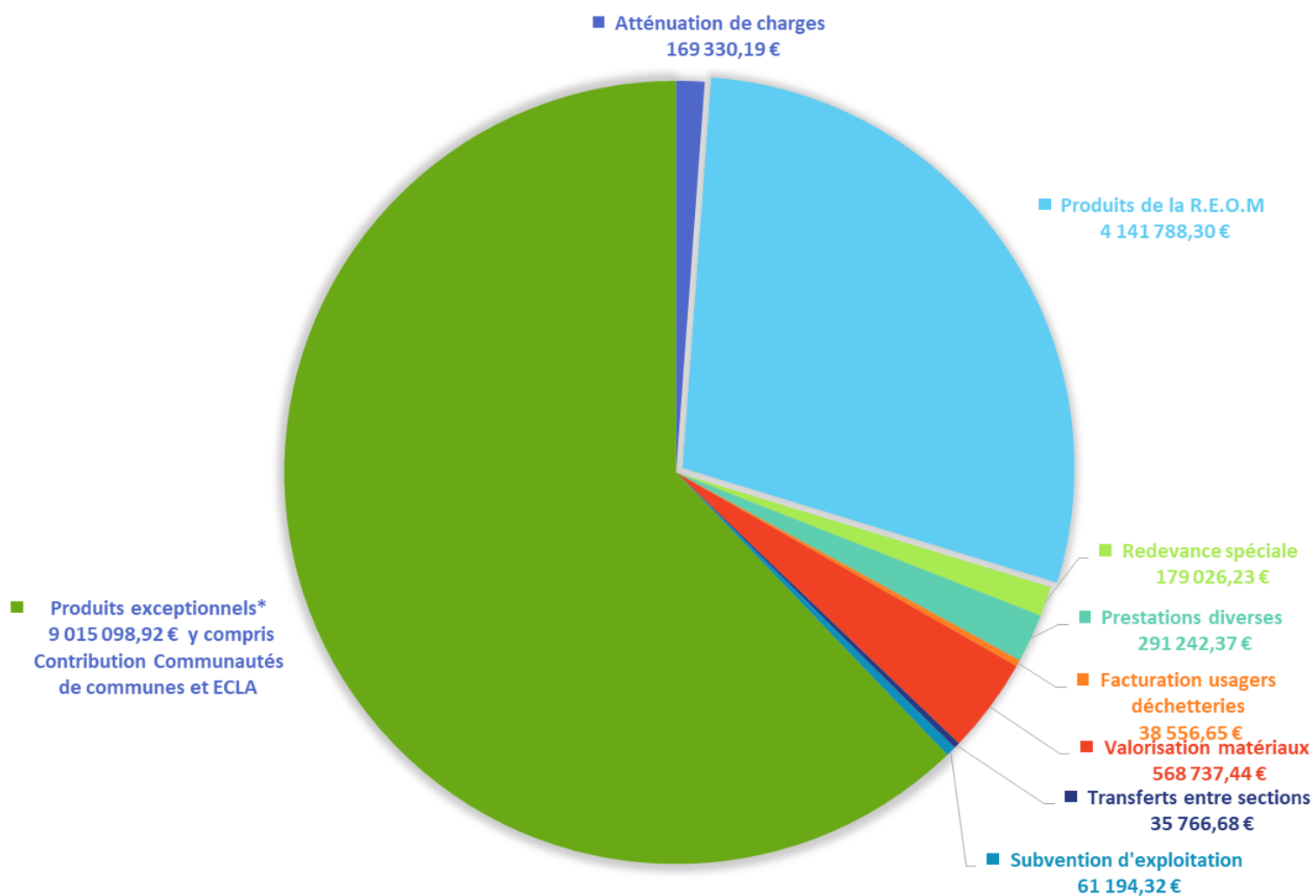
LE FONCTIONNEMENT

Dépenses 13 905 889,32 €

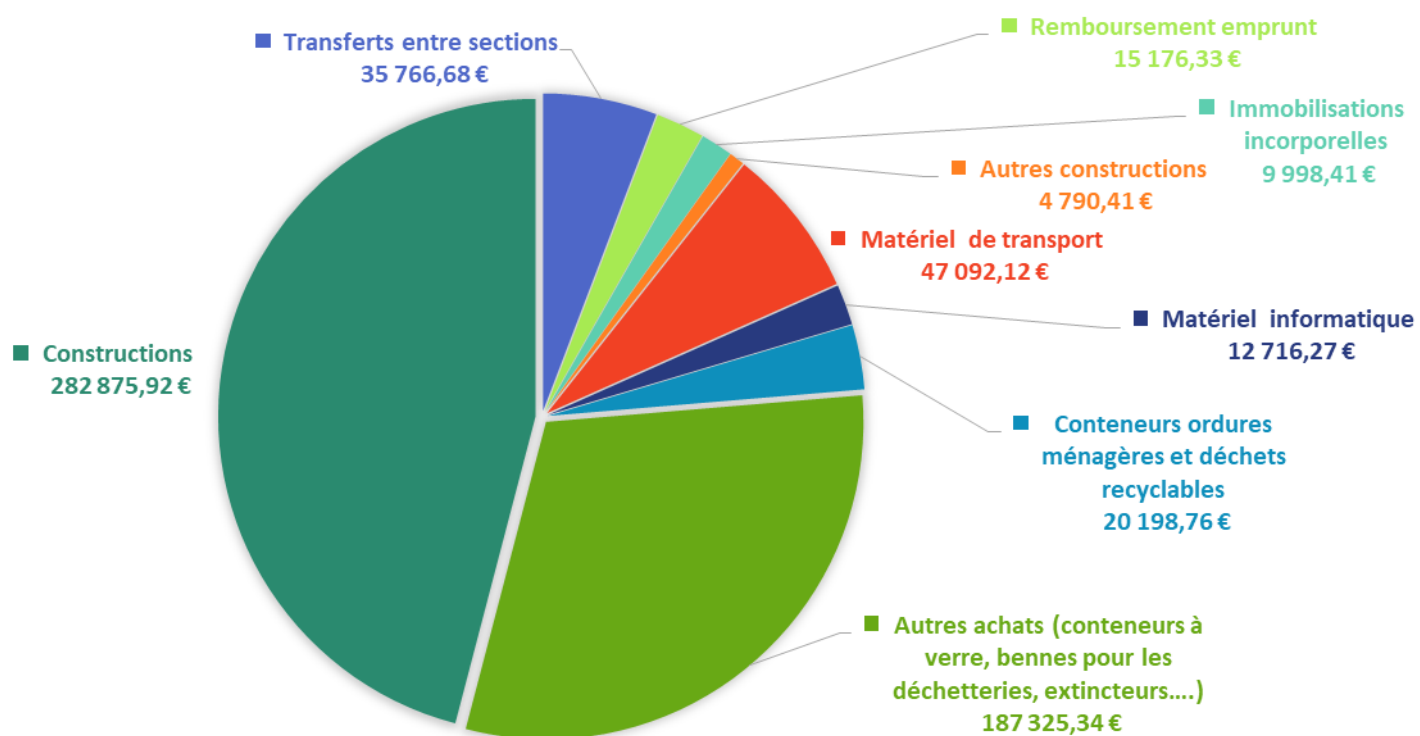


*Charges exceptionnelles : Remboursement Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères aux communautés de communes

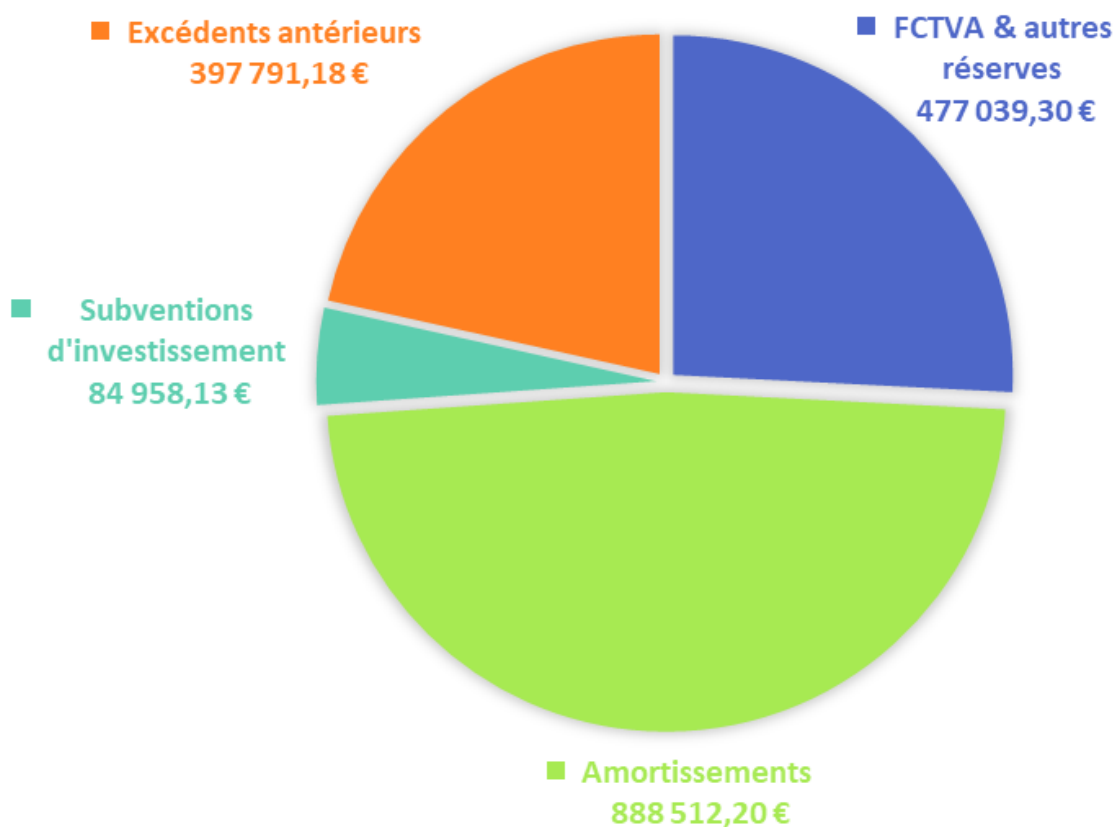
Recettes 14 500 741,10 €



Dépenses 615 940,24 €



Recettes 1 848 300,81 €



LES DECHETTERIES

Le SICTOM met à la disposition de ses communes adhérentes 11 déchetteries couvrant l'ensemble de son territoire géographique. Ouvertes aux particuliers, aux collectivités, associations et autres professionnels, elles permettent de déposer un grand nombre de déchets à la condition expresse de les trier. Un règlement intérieur régit par ailleurs leur fonctionnement ainsi que leur accessibilité (Consultable sur le site internet du SICTOM).



Déchets strictement interdits : les ordures ménagères, les déchets explosifs, , fusée de détresse ...), et radioactifs, les déchets hospitaliers et de soins, les déchets amiantés (sauf opération spéciale) , la tonte, les panneaux photovoltaïques

Tous les déchets ne sont pas acceptés en déchetterie. En cas de doute, n'hésitez pas à appeler le site sur lequel vous souhaitez vous rendre ou les services administratifs du SICTOM.



A noter....

Le rôle du gardien de déchetterie

Les missions et rôle des gardiens de déchetterie apparaissent très clairement dans le règlement et un rappel semble nécessaire.

Le gardien de déchetterie est présent en permanence pendant les horaires d'ouverture. Il est chargé :

- assurer l'ouverture et la fermeture de la déchetterie
- de veiller à l'entretien du site
- d'accueillir, de contrôler et d'orienter les usagers en veillant au respect des consignes de tri et à l'application du règlement. Il peut ainsi contrôler la nature des déchets et exiger pour cela, l'ouverture des sacs et tout autre contenant
- d'informer les utilisateurs et obtenir un tri conforme des matériaux

Chaque jour ce sont 64 T de déchets que les gardiens valorisent au mieux sur l'ensemble des 11 déchetteries

L'AGENT DE DECHETTERIE NE PEUT EN AUCUN CAS AIDER AU DECHARGEMENT DES DECHETS

Nous comprenons que nous pouvons avoir des points de vue différents, mais nous apprécions que nos échanges se fasse dans un cadre respectueux.

BILAN GENERAL DU SICTOM ANNÉE 2025								
<i>En tonnes</i>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	evolution
Ferrailles	1 161,35	1 032,86	1 110,37	901.9	1033,53	1062,48	1085,91	2%
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	900,92	842,97	918,328	827.501	793,589	799,31	944,72	18%
Batteries	30,02	29	25,81	21	30,732	31,07	58,63	89%
Cartons	515,94	515,87	579,29	534.503	505,566	546,32	582,23	7%
Papiers	229,15	217,51	259,86	223.501	219,781	200,47	235,95	18%
Tout-venant	2342,58	2071,86	2458,18	2299.3	2189,67	2062,74	2118,20	3%
Plâtre	426,7	428,58	501,56	537.63	453,23	228,08	365,04	-17%
Platre Materiel construction	Mise en place en juillet 2024					211,70		
Plastiques durs	301,84***	300,30***	357,5	359.58	347,54	350,81	380,26	8%
Déchets d'équipements d'ameublement	1832,46	1851,58	2168.02	2007.44	1886,43	1671,56	1284,85	-23%
BOIS MOBILIER	Mise en place en juillet 2024					1445,90	3323,55	38%
Bois	1850,52	1852,93	2 118,45	2035.34	1967,806	1080,49	170,36	
Déchets verts	5 854,59	4 700	4 792	4741.2	5216,37	6328,85	6535,81	3%
Gravats (M3)	3 208	3220	4090	3860	3118,55	3164,99	3532,23	12%
Déchets Diffus Spécifiques (y compris les piles, néons et lampes))	122,95	113,58	120.89	73.80	109,526	152,10	151,46	0%
Verre ****	342,32*	766,96	527,02	566.14	611,04	606,74	598,21	-1%
Huiles minérales	24,93	29.75	28.76	27.45	29,47	35,33	37,92	7%
Huiles végétales	6,49	6,7	7.70	7.051	5,74	7,27	9,10	25%
Textiles ***	205,59	143,34	211,4	198.994	213,889	190,32	209,17	10%
Pneus	98,89	111,48	81,97	102.54	76,91	121,20	137,40	13%
Menuiserie	Mise en place en Aout 2024					49,00	107,91	120%
Jeux / Jouet ABJ	Mise en place en Février 2024					36,13	40,20	11%
ASL / ABJ Th	Mise en place en Avril 2024					71,99	79,41	10%
Totaux	16 247,00	14 459,00	16 257,00	15 390,00	18 809,00	19 433,00	21 988,52	13%
Fréquentation	300 440	256 981	295 247	285 413	291 194	294 727	312 223	6%
*Uniquement Lons Nord et Sud								
** Uniquement Lons Nord, Lons Sud et Bletterans								
***Toutes les déchetteries ne sont pas encore équipées.								
**** Uniquement les déchetteries ayant un bac à verre à l'intérieur de leur enceinte.								

	Lons Nord	Lons Sud	Bletterans	Domblans	Sellières	Chaumergy	Beaufort	St Amour	Orgelet	Arinthod	St Julien
TOTAL 2025	97 684	81 594	28 630	16 327	8 467	6 044	15 834	17 517	19 437	13 514	7 175
TOTAL 2024	98 263	83 197	5 015	17 701	9 946	7 524	15 064	17 142	20 906	13 971	5 998
VARIATION	-1%	-2%		-8%	-15%	-20%	5%	2%	-7%	-3%	20%

Le traitement des différents types de déchets, selon les cas, coûte ou apporte des recettes :

Coûts pour le SICTOM : Tout-venant (enfouissement) / Bois (palette / cagette) / Déchets verts / Gravats / Huiles minérales / Huiles Végétales / Plastiques durs / Pneus

Recettes pour le SICTOM : Ferrailles / Carton / Papier / Batteries

Pris en charge par les éco organismes (gratuit pour le SICTOM) : DEEE / Mobilier / Textiles / DDS / Plâtre / Bois Mobilier/ jeux , jouet / Article de sport et loisir / Aménagement Bricolage et Jardin / menuiserie

En 2025....

Focus sur l'opération AMIANTE

Depuis plusieurs années, le SICTOM organise une opération AMIANTE. Elle permet aux particuliers qui le souhaitent de se débarrasser gratuitement de plaques de fibrociment, de pots de fleurs ou bouts de canalisations amiantés. Ceux-ci sont autorisés à déposer gratuitement 0.5 m³ d'amiante maximum, durant la totalité de l'opération. Cela représente environ 10 plaques fibrociment de 120x150cm.

La dernière opération a été menée du 20 janvier au 01 février 2025 sur les déchetteries de Lons nord, Saint Amour, Bletterans et Arinthod.

L'opération a permis de collecter **16,02 tonnes** d'amiante pour un coût total de 12 016 Euros.

Une prise de RDV est obligatoire avant tout dépôt en déchetterie.

L'amiante doit être impérativement filmée avec du film plastique transparent.

Pour connaître les dates de la future opération et les modalités, regardez régulièrement la page Facebook du SICTOM ou consultez son site Internet. Dès que les dates seront fixées, elles y figureront.

Mise en place d'horaires été :

En 2025 le SICTOM de la zone de Lons met en place des horaires spécifiques pour les mois de juillet et août, mis en place du lundi 30 juin au samedi 30 août 2025. Cette organisation permet d'éviter les changements d'horaires au dernier moment lié au déclenchement des plans canicules.

Ces horaires seront reconduits cette année du 29 Juin au 31 Aout 2026

Le réemploi en déchetterie :

Sur les déchetteries de la zone du SICTOM de Lons Le saunier, 185 tonnes d'objets, de meubles et de matériaux sont dirigés vers les recycleries :

- 15.7 Tonnes sur Orgelet, Arinthod et Saint Julien avec l'ADAPEMONT
- 169.5 Tonnes sur Lons Nord, Lons Sud, Bletterans, Domblans, Saint Amour et Beaufort avec OASIS

L'objectif du SICTOM est **d'accroître le réemploi :**

- **En favorisant l'activité de ses partenaires de l'Economie Sociale et Solidaire** dont le travail est indispensable mais dont le financement et les aides s'amenuisent d'année en année. Le SICTOM met à disposition d'OASIS et d'ADAPEMONT des locaux pour la collecte d'objets qui seront revendus dans les recycleries.
- **En mettant en place des zones de « servez-vous » complémentaires** dans lesquelles les usagers peuvent venir déposer et récupérer gratuitement du matériel.

Biodéchets et compostage

Collecte de biodéchets :

La communication au sujet de la mise en place de la collecte de biodéchets (page 5) a mobilisé les agents du service prévention en 2025.

En complément de la collecte, le SICTOM a mis en place une tournée de contrôle et nettoyage des bornes à biodéchets. Pour en limiter l'impact écologique, cette tournée est réalisée à pied, par un agent déplaçant son matériel dans un chariot à main.

Ce service semble très apprécié des riverains car notre agent est disponible pour répondre à leurs questions sur cette nouvelle collecte et sur la gestion des déchets en général.

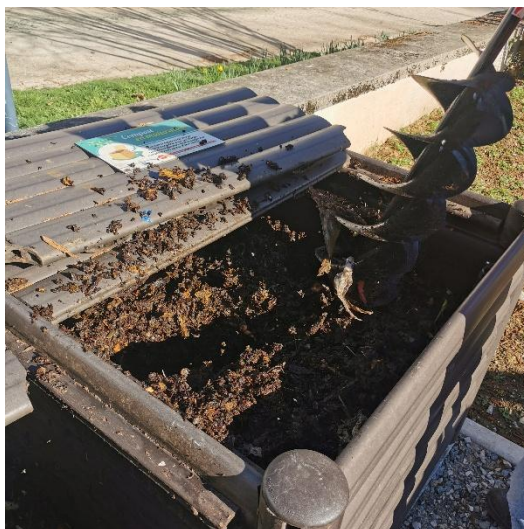
Compostage collectif :

Le SICTOM a continué à mettre en place de nouveaux composteurs collectifs, portant notre parc à 88 composteurs.

Le succès des composteurs collectifs, notamment sur espace public, a mené à une surexploitation de ces derniers, ne laissant pas le temps à la matière de se dégrader. Les agents du SICTOM se sont équipés d'une tarière électrique afin d'améliorer le brassage et accélérer la dégradation.



Montage d'un composteur collectif à Thoirette



Brassage à la tarière électrique

Animations et Stands



Animation à la Médiathèque de Lons le Saunier, juin 2024

Les ambassadeurs du tri et maitres composteurs du SICTOM ont pu transmettre des consignes et répondre aux questions des usagers lors des **39 animations tenues en 2025**, ainsi que sur l'un des **9 stands que le SICTOM** a tenu lors de manifestations locales ou lors des **4 passages en porte à porte organisés avec la Maison pour Tous**.

Fourniture de composteurs

C'est le moyen le plus simple de répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets !

498 composteurs ont été vendus par le SICTOM, notamment lors des 35 ventes groupées, organisées en collaboration avec les mairies du territoire.

Le SICTOM propose des composteurs en bois fabriqués dans le Jura en complément des composteurs en plastique recyclé, fabriqués dans l'Ain.



Merci aux mairies pour leur collaboration.

Contrôle de bacs de tri

Les contrôles approfondis des bacs de tri (papiers, emballages, etc.) par nos ambassadeurs du tri visent à constater les erreurs de tri et à laisser une information personnalisée à chaque usager. La collecte peut également être refusée si des erreurs trop importantes sont constatées.

4 953 bacs ont été contrôlés en 2025 par les ambassadeurs du tri.

Dans 15.2% des cas, les erreurs de tri constatées ont donné lieu à un refus de collecte.

Les bacs de tri des communes suivantes ont été contrôlés en 2025 :

AUGISEY	MONTAGNA-LE-RECONDUIT
BEFFIA	MOUTONNE
CESANCEY	NANCUISE
CHAMBERIA	ORGELET
	<i>Sézéria</i>
CHAUVERIA	PANNESSIERES
	<i>La Lième</i>
CHILLE	PIMORIN
CHILLY-LE-VIGNOBLE	PLAINOISEAU
CONDAMINE	POIDS-DE-FIOLE
CORNOD	RELANS
COURLANS	ROSAY
COURLAUX	ROTHONAY
DOMPIERRE-SUR-MONT	RUFFEY-SUR-SEILLE
DRAMELAY	SAINT-AMOUR
GENOD	SARROGNA
GEVINGEY	SELLIERES
LA BOISSIERE	THOISSIA
LA CHAILLEUSE	VALZIN-EN-PETITE-MONTAGNE
LA CHARME	VERIA
MARIGNA-SUR-VALOUSE	VINCENT-FROIDEVILLE
MESSIA-SUR-SORNE	VOSBLES-VALFIN
MONNETAY	



Les agents de collecte, à l'arrière du camion, ne disposent pas d'autant de temps que les ambassadeurs du tri, mais peuvent également vérifier sommairement le contenu des bacs avant de les vider. Cette vérification a permis **d'éviter la collecte de 5219 bacs non conformes** en 2025.

En 2025, le taux de qualité moyen constaté sur ces communes est de 84.05%.

Ces dernières années, les erreurs constatées dans les bacs de tri sont toujours les mêmes :

- **Déchets d'hygiène**, essuie-tout, mouchoirs, masques et lingettes qui doivent être jetés dans le bac gris
- **Déchets placés dans des sacs ou imbriqués les uns dans les autres** (pot de yahourt placés dans un carton...)
- **Déchets de déchetterie** : textile petit électronique, jouet, textiles...

Notre objectif : revenir à 90% de qualité.

CONTACT

Pour contacter le SICTOM ou obtenir des informations :

Site Internet : <http://www.sictom-lons-le-saunier.fr>

Facebook : SICTOM DE LA ZONE DE LONS LE SAUNIER

Mail : accueil@sictomlons.fr

Téléphone accueil : 03 84 86 16 16